

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Roissy-en-France, le 18 octobre 2022

Saisie 2,1 kilos de méthamphétamine dissimulée dans des chocolats à Roissy

Le 15 juin 2022, les agents des douanes du bureau de contrôle du fret SODEXI procèdent à l'ouverture de plusieurs colis à contrôler en magasin sous douane. Un colis en provenance d'Asie et à destination du Moyen-Orient est rempli de tablettes et de boîtes de chocolats.

L'attention des agents est attirée par l'aspect irrégulier des différents emballages contenant le chocolat en portion individuelle. En effet, la forme de chaque chocolat est inégale et ne présage pas d'une fabrication industrielle classique.

Les douaniers décident de poursuivre le contrôle et saisissent un chocolat individuel. Après être arrivés au terme de l'ouverture de deux emballages et d'une couche de chocolat de dissimulation, ils découvrent un sachet transparent rempli de cristaux fins.

Le spectromètre, appareil qui permet de déterminer la contenance d'un objet sans avoir à l'ouvrir, révèle la présence en l'espèce de méthamphétamine. Le service commun des laboratoires (SCL) de Massy a confirmé la composition de méthamphétamine après analyse d'échantillons. Apparue en France dans les années 1960, c'est une drogue synthétique fabriquée à partir d'ingrédients chimiques connue pour ses effets psychoactifs et hypers stimulants du système nerveux.

Au total, l'extraction de l'ensemble des sachets de cristaux dans chaque chocolat révèle un poids net de 2,1 kilos de méthamphétamine saisie pour une valeur de 120 000 €.

[POUR ALLER PLUS LOIN](#)

Photos de la saisie : <https://flic.kr/s/aHBqjAbzPr>

Contacts presse :

Secrétariat général interrégional de Paris-Aéroports : 01.48.62.63.79 – sgi-roissy@douane.finances.gouv.fr

Bureau de la communication : 01 57 53 41 03 – presse@douane.finances.gouv.fr